



Communiqué

Les Associations de Jeunesse et d'Education Populaire de la Région Centre en danger !

Un engagement en faveur de la jeunesse remis en cause

Orléans, le 3 janvier 2010

Composé de 20 associations et fédérations régionales de jeunesse et d'éducation populaire, le Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire (CRAJEP) de la région Centre apporte par le développement de la vie associative, une contribution aux dynamiques de développement des territoires locaux, contribue à développer la participation citoyenne et participe à l'élaboration des politiques publiques en direction de la jeunesse en région Centre.

Le secteur associatif est plus que jamais inquiet, les associations de jeunesse et d'éducation populaire (AJEP) de la région Centre membres du CRAJEP ont souhaité mettre en commun leurs craintes quant aux conséquences des difficultés qu'elles traversent (dans un contexte général défavorable pour le monde associatif). Elles appellent les collectivités et services de l'Etat à la vigilance. En effet, la baisse des financements voire l'arrêt pur et simple de plusieurs dispositifs en faveur des jeunes et du secteur associatif les inquiètent, car remettent en cause de nombreuses actions menées auprès des jeunes sur le territoire régional.

Ce document s'appuie à la fois sur une analyse locale des difficultés et sur le programme 163 : « jeunesse et vie associative » du projet de loi de finance (PLF) pour 2011.

Les conséquences de la réforme des collectivités engagée : des désengagements avérés des collectivités

Dans l'optique de la réforme territoriale, et en application de la réforme fiscale, plusieurs collectivités, appliquant le principe de précaution, ont réduit leurs soutiens aux projets pourtant mis en œuvre de longue date sur le territoire régional. Les dépenses en matière de jeunesse et d'éducation populaire paraissent la variable d'ajustement des politiques locales et la plupart paraissent ne plus être considérées comme prioritaires.

La réforme de la fiscalité locale (avec le gel des dotations de l'Etat pour 2011 et la baisse des financements propres) rend compliquées les interventions des collectivités locales, privées de toute autonomie financière. Par ailleurs, la remise en cause envisagée des financements croisés, risque d'entraîner la disparition de nombreux projets menés sur le territoire régional (notamment en ce qui concerne la politique de la ville, mais pas seulement) ; les cofinancements des projets représentant souvent plus de 50% de leur coût global. Ainsi, des désengagements conséquents se font d'ores et déjà pressentir pour notre secteur, les collectivités locales étant tentées de se recentrer sur leurs compétences d'attribution et cela est vrai à tous les niveaux : (Ex: communautés de communes en matière de diagnostic enfance jeunesse ; conseil généraux en matière d'action socioculturelle, (Pour exemple, le conseil général du Cher a décidé de réduire ses interventions en faveur du secteur associatif à hauteur de 20 %, le Conseil régional, sur les financements des formations BAPAAT, certaines mesures en faveur des jeunes...)).

Le retrait palpable de l'Etat : Des conséquences inquiétantes de la rationalisation des politiques publiques sur le monde associatif et le secteur JEP

Les interventions de l'Etat dans le secteur jeunesse et éducation populaire ne cessent de se réduire comme une peau de chagrin, le PLF 2011 et les annonces de cette fin 2010 en témoignent. La RGPP aboutit à des restrictions budgétaires sans précédents. Les éléments présentés ci-dessous sont basés sur les analyses des associations locales ainsi que sur les évolutions de budgets par action dans le PLF pour 2011 par rapport à la loi de finance 2010, au niveau national qui impacteront de façon importante les marges de manœuvre des services déconcentrés.

La réduction drastique des financements nationaux sur plusieurs dispositifs largement sollicités :

La formation des bénévoles du CDVA est amputée de -7,5%, le FONJEP de 3,2%

Les crédits « actions en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire » sont amputés de -20,1%.

Les programmes les plus impactés en 2011 sont : « soutien aux métiers de l'animation » (-69%) ; « accompagnement de la formation des animateurs non professionnels » (-75%) ; « prise d'initiative et participation des jeunes » (-92%) ; et initiatives de jeunes « envie d'agir » (-92%) pourtant largement sollicités par les jeunes avec le soutien du secteur associatif local. C'est également le cas du dispositif « Parcours animation Sport » (PAS) (-50%) pour le seul secteur de l'animation socioculturelle qui permettait un financement des formations professionnelles du secteur de l'animation (BPJEPS et BAPAAT)

Des interventions qui disparaissent purement et simplement :

Les « actions partenariales locales en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire » disparaissent purement et simplement en 2011 dans les lignes budgétaires, tout comme « l'observation des différents aspects de l'animation : économie et métiers de l'animation » ; « l'accompagnement de l'emploi, formation et professionnalisation de l'encadrement » ; et la « participation des jeunes à la vie publique ».

Les nouvelles règles relatives aux contrats aidés (CUI-CAE) définies par le préfet de région :

En région Centre, elles mettent de nombreuses associations en grande difficulté, plusieurs associations locales sont contraintes de stopper leur activité pour ces raisons, et plusieurs réseaux à vocation régionale sont également très impactés, dans un contexte global plus que problématique. Par ailleurs, certains de ces contrats sont créés afin de développer au sein des collectivités des actions auparavant menées par les associations.

Le recentrage sur des politiques d'Etat :

Le service civique devient le seul vecteur de l'engagement (+143,5%), au détriment d'autres formes d'engagement soutenues par nos associations. Par ailleurs, plusieurs établissements étroitement liés à l'Etat (CRIJ, CIDJ, AFPEJA, OFAJ, INJEP) sont « sanctuarisés » dans le PLF 2011.

Ainsi, à travers le PLF 2011, l'Etat fait le choix de concentrer ses maigres moyens sur des programmes, dispositifs (PEJA, service civique...) et structures (CRIJ, AFPEJA...) qu'il gère en direct, au détriment d'une politique d'accompagnement et de développement de la vie associative, notamment locale.

Les conséquences au niveau local : Une réduction des interventions préjudiciable pour les populations, notamment jeunes et familles

A l'heure où les besoins éducatifs, culturels, sociaux se font grandissants, le CRAJEP Centre entend interpellier les décideurs publics sur les conséquences désastreuses, pour le territoire régional, son développement local, ses populations, notamment jeunes, de telles restrictions budgétaires.

Cette situation, qui commence à se faire sentir au niveau des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire (AJEP) a des impacts directs sur les activités qu'elles génèrent en direction des populations (éducation, formation, loisirs, logement, services aux personnes...); sans compter les conséquences sur l'emploi régional, qui nous apparaissent dramatiques.

Nos associations sont des vecteurs de cohésion, de solidarité, d'innovation et d'expérimentation sociales sur le territoire régional. Intervenant selon des critères non lucratifs, elles sont par ailleurs garantes du maintien de services aux populations en région Centre, sans discrimination, à moindre coût, et ce en tout point du territoire (milieu rural comme urbain, espaces en déprise démographique...)

Dans ce contexte, défavorable au secteur associatif tant qu'aux jeunes, nous souhaitons attirer l'attention des collectivités et services de l'Etat sur la nécessité de sécuriser et de consolider les financements dédiés aux conventions avec les Associations de Jeunesse et d'Education Populaire sur le territoire régional.